

L'analyse des données commerciales pour déceler les activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INN)

Les participants au quatrième « Atelier mondial de formation à l'application de la réglementation des pêches » ont assisté à la présentation d'un outil permettant d'analyser les données existantes sur le commerce du poisson considéré comme une méthode économique et utile dans la lutte contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée (INN).

Le réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages, Traffic, a présenté un site Web fournissant des informations sur la manière d'obtenir, d'extraire et d'analyser des données portant sur le commerce des ressources halieutiques afin d'en identifier les opérations illégales.

L'analyse des données relatives au flux commerciaux peut appuyer les efforts déployés pour enrayer la pêche INN grâce à une meilleure compréhension des dynamiques des échanges des produits qui en proviennent, en permettant une vérification indépendante de l'étendue d'un problème connu lié à des opérations INN ou encore en décelant de nouvelles anomalies.

L'exercice peut également permettre d'évaluer l'efficacité d'une réglementation en place ou d'une mesure liée au marché.

L'analyse de ce type de données consiste, par exemple, à comparer les chiffres relatifs à l'exportation d'un produit de la pêche pour un pays (ou plusieurs pays) avec ceux des pays importateurs dudit produit.

Les écarts identifiés via ce processus peuvent indiquer la présence de produits issus d'activités INN dans les échanges internationaux. Les données commerciales peuvent aussi être comparées à celles des captures afin d'évaluer l'exactitude des chiffres ou d'obtenir une estimation des volumes de poissons découlant de pratiques INN pour une pêcherie en particulier.

Plusieurs exemples sont présentés de façon détaillée sur le site Web Traffic, y compris une comparaison entre les chiffres des opérations d'exportation de l'Afrique du Sud et ceux des importations australiennes pour les produits surgelés dérivant du requin, qui fait ressortir des anomalies significatives:

en 2001 les valeurs des exportations de requins vers l'Australie issues des douanes sud-africaines étaient trois fois plus basses que celles des importations australiennes correspondantes.

En ce qui concerne l'ormeau, une espèce endémique à l'Afrique du Sud, les données commerciales du Département des statistiques de Hong Kong ont indiqué que d'importantes quantités en étaient importées à partir du Mozambique, du Swaziland et du Zimbabwe.

Les exportateurs sud-africains opérant dans le secteur formel ont fait savoir qu'ils ne s'adonnaient pas à la commercialisation d'ormeaux vers d'autres pays africains.

Par conséquent, il est quasiment certain que le volume total exporté à partir du Mozambique, du Swaziland et du Zimbabwe sur Hong Kong est exploité illégalement en Afrique du Sud et 'blanchi' à travers les pays voisins. C

es informations ont aidé le gouvernement sud-africain à identifier les États avec lesquels il devrait collaborer pour enrayer le commerce illégal d'ormeaux.

« Le site Web sur les données relatives aux commerce des produits de la pêche a pour objectif de montrer aux agents chargés de l'exécution des mesures comment examiner les statistiques commerciales pour y déceler les activités criminelles;

c'est dans les détails que se cache le diable » Markus Burgener, responsable principal du programme auprès de Traffic, a-t-il expliqué.

Sources

Traffic, 'Fisheries trade data users guide', février 2014)

<http://www.fisheries-trade-data.org/>

World Fishing, 'Unmasking illegal fishing activities', 26 février 2014)

<http://www.worldfishing.net/news101/industry-news/unmasking-illegal-fish...>

Stop Illegal Fishing, 'TRAFFIC launches online guide to fisheries trade data', 26 février 2014)

http://www.stopillegalfishing.com/sifnews_article.php?ID=62

Source : <http://agritrade.cta.int/fr/Peches/Sujets/Acces-au-marche/L-analyse-des-donnees-commerciales-pour-deceler-les-activites-de-peche-illegales-non-declarees-et-non-reglementees-INN> (24/03/2014)